



Avoir du 4 avril, le magasin ferme le 30 septembre

Par **nicole08bleu**, le **18/08/2009** à **20:25**

Bonjour,

j'ai un avoir de 98 € datant du 04/04/09 : l'achat que j'avais fait dans un magasin de linge de maison "la Couponnière" n'allait pas, il m'avait été fait un avoir

le magasin va fermer le 30/0909 (la propriétaire a racheté une autre boutique "Blondeaux" dans la même ville et transfère ses articles dans cette boutique changement d'enseigne)

la propriétaire me demande de solder cet avoir à "la Couponnière", le problème est qu'elle a déménagé pratiquement tout le magasin et je ne trouve rien qui me plaise

puis-je demander qu'elle me rembourse cet avoir ?

peut-elle me proposer un nouvel avoir au nom de sa nouvelle boutique ?

que dit la loi ?

merci et cordialement